

RÈGLEMENT NUMÉRO 1313 AUTORISANT DES TRAVAUX DE STABILISATION DES EXUTOIRES PLUVIAUX ET DU TALUS AU BOUT DE LA RUE LAMOUREUX, LES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE, AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS CONNEXES, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET L'ACQUISITION DE LOTS ET DE SERVITUDES ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 689 000 \$

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation des exutoires pluviaux et du talus au bout de la rue Lamoureux sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 30 janvier 2023 par la résolution 230130-15;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de stabilisation des exutoires pluviaux et du talus au bout de la rue Lamoureux, des services professionnels de laboratoire, d'autres services professionnels connexes, de la surveillance des travaux et l'acquisition de lots et de servitudes.

Ces travaux sont plus amplement décrits dans les Annexes A et B, préparées et signées par Samuel Barbeau ing., chargé de projets, Service du génie en date du 25 janvier 2023 et du 28 novembre 2022, tous ces documents étant annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement, notamment la réalisation des travaux ci-dessus spécifiés, le conseil municipal décrète une dépense de 689 000 \$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans les documents précités.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 689 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans, à l'exception des frais d'émission d'obligations pour lesquels le montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, le tout réparti de la façon suivante :

- La somme de 675 200 \$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans;
- La somme de 13 800 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)

Guillaume Tremblay, maire

(Signé)

M^e Nathalie Bohémier, greffière et directrice
des services juridiques

Avis de motion et dépôt projet : 230130-15 / 30 janvier 2023

Adoption du règlement : 230213-08 / 13 février 2023

Tenue de registre : 27 février au 3 mars 2023

Approbation MAMH :

Entrée en vigueur :

Service du génie

Coûts de construction

Travaux de stabilisation des exutoires pluviaux et du talus au bout de la rue

Lamoureux

1.0 Organisation de chantier		57 000 \$
2.0 Drainage et stabilisation de talus		372 800 \$
3.0 Aménagements		99 600 \$

Sous-total coût des travaux avant imprévus		529 400 \$
Imprévus de construction	5%	26 500 \$
Total coût de travaux de construction		555 900 \$

Acquisition de lots et servitudes 25 000 \$

Honoraires professionnels et autres frais contingents

Services professionnels de laboratoire	1%	5 300 \$
Études, estimations, relevés, mises en plan et surveillance	10%	50 300 \$
Autres frais contingents	0.0%	- \$
		55 600 \$

Total des coûts taxables 636 500 \$

Taxes

Taxes nettes	5%	31 900 \$
Estimation du coût incluant les taxes		668 400 \$

Financement

Intérêts sur emprunt temporaire	(±1%)	6 800 \$
Frais d'émission	2%	13 800 \$
Total du règlement		689 000 \$

Préparé par :

Samuel Barbeau 2023-01-25

Samuel Barbeau, Ing.

Chargé de projets, Service du Génie

Service du génie

Article	Description	Quantité estimée	Unité	Prix unitaire	Total
1.0 Organisation de chantier					
1.1	Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc.	1	global	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1.2	Gestion du chantier, incluant maintien des réseaux en fonction, inspection numérique avant travaux, sécurité du chantier, chemin d'accès, coordination avec les intervenants, etc.	1	global	30 000.00 \$	30 000.00 \$
1.3	Mesures de mitigation environnementale, incluant barrières à sédiments, barrières filtrantes en ballots de paille, rideau de turbidité, fluides hydrauliques bio dégradables, gestion de la poussière et des eaux de ruissellement	1	global	24 000.00 \$	24 000.00 \$
Sous-Total 1.0 :					57 000.00 \$
2.0 Drainage et stabilisation de talus					
2.1	Déboisement, essouchement et élagage, incluant disposition hors site des débris	1	global	32 500.00 \$	32 500.00 \$
2.2	Construction de canal d'écoulement trapézoïdal, incluant excavation, remblai et disposition des surplus, géotextile, enrochement de protection en pierres dynamitées et raccordement au terrain existant	95	m	1 690.00 \$	160 550.00 \$
2.3	Enrochement de protection dans le littoral, incluant remise en place des matériaux issus du littoral	25	m ²	312.50 \$	7 812.50 \$
2.4	Stabilisation de talus, incluant excavation et disposition hors site des surplus	550	m ²	162.50 \$	89 375.00 \$
2.5	tapis drainant, incluant géotextile et enrochement en pierres dynamitées	550	m ²	150.00 \$	82 500.00 \$
Sous-Total 2.0 :					372 737.50 \$
3.0 Aménagements					
3.1	Réfection des surfaces endommagées par les travaux de l'Entrepreneur	1	global	36 000.00 \$	36 000.00 \$
3.2	Engazonnement en plaque, incluant 150 mm de terre végétale	100	m ²	18.00 \$	1 800.00 \$
3.3	Ensemencement hydraulique, incluant 300 mm de terre végétale et matelas anti-érosion	1000	m ²	36.00 \$	36 000.00 \$
3.4	Enlèvement, entreposage et réinstallation de la signalisation	1	unité	300.00 \$	300.00 \$
3.5	Enlèvement, entreposage et réinstallation de clôture	1	global	3 000.00 \$	3 000.00 \$
3.6	Plantation d'arbustes	175	unité	110.50 \$	19 337.50 \$
3.7	Pavage	60	m ²	52.00 \$	3 120.00 \$
Sous-Total 3.0 :					89 557.50 \$

 1.0 Organisation de chantier
 2.0 Drainage et stabilisation de talus
 3.0 Aménagements

 Sous-total 1.0 57 000.00 \$
 Sous-total 2.0 372 737.50 \$
 Sous-total 3.0 89 557.50 \$
Total : 529 295.00 \$

Vérifié par:


 Samuel Barbeau, ing., chargé de projets
 Service du génie

 2022-11-28
 Samuel Barbeau, ing.
 Chargé de projets - Service du génie
 2022-11-28